

À propos du bonheur

About happiness

*Par Anoussamy David, Juge Honoraire (Inde), Membre du Conseil scientifique de
l'Observatoire International du Bonheur*

Le bonheur est une notion difficile à saisir, bien que tout à fait familière. En effet tout le monde en a rêvé, tout le monde en a joui, tout le monde y aspire. Il s'agit maintenant de mieux cerner le bonheur pour l'accroître et le propager.

Au cours de notre vie nous passons par trois états : bonheur, malheur et état neutre qui est notre lot quotidien. Souvent le simple fait de sortir du malheur procure une sensation de bonheur bien qu'on se trouve en principe dans un état neutre. De même le simple bonheur d'autrui peut être source de bonheur. Nous sommes donc en présence d'une notion éminemment subjective, dépendant d'une multitude de facteurs.

Le bonheur est le plus souvent individuel, il peut parfois gagner tout un groupe, toute une nation et même le monde tout entier. Ce bonheur d'ensemble peut être de deux sortes, soit la somme des bonheurs individuels provenant de causes diverses, soit un bonheur collectif provenant d'une même cause. Ce dernier genre de bonheur est contagieux, il a la propriété de s'amplifier par un phénomène de sympathie.

Si le bonheur national retient quelque peu l'attention des dirigeants on est loin du compte quant au bonheur international. Les pays développés vendent leurs produits, surtout des armes, à des prix élevés sans se soucier de la misère qu'ils génèrent dans les pays acheteurs. Cette pratique qui répand le malheur dans beaucoup de pays ne procure pas pour autant le bonheur aux pays exportateurs ; elle n'apporte qu'un certain bien-être matériel d'ailleurs très inégalement réparti. L'Organisation des Nations Unies conçue par cinq pays, jadis grands, conformément à leur intérêt, est loin de répondre même aux besoins essentiels de la population de certaines parties du globe. Il faudrait réformer de fond en comble cette institution pour améliorer la situation.

Quant au bonheur national, il est possible de le promouvoir immédiatement. Les gouvernants se sont préoccupés surtout de la satisfaction des besoins matériels. La meilleure illustration de cette politique est la profession de foi de Sully, ministre du grand roi Henri IV : « Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France ».

Il faut ajouter néanmoins qu'en plus de la satisfaction des besoins matériels, les gouvernants ont pris soin de pourvoir aux besoins ludiques. Les Romains avaient déjà compris qu'en plus du pain il fallait offrir au peuple les spectacles de cirque. On continue la tradition en favorisant courses et tournois de diverses sortes. Pas une semaine ne passe sans qu'un grand spectacle ne soit offert par voie de télévision. Mais des besoins sociaux, psychologiques et spirituels, les dirigeants n'en ont cure. Ce sont cependant des facteurs essentiels de bonheur.

Si les politiques ont négligé ces aspects, de tout temps les moralistes y ont consacré toute leur pensée et ont mis en garde la population contre les déviances. Si l'on y regarde de

près, l'observance de leurs préceptes peut contribuer considérablement au bonheur sociétal. On peut s'en rendre compte en se référant, par exemple, à l'enseignement de Gandhi. Il a déclaré que les sept péchés sont : la politique sans principe, la richesse sans travail, le plaisir sans conscience, la connaissance sans caractère, le commerce sans moralité, la science sans humanité, et le culte à dieu sans renoncement à l'ego. Si l'on parvient à vaincre ces maux il en résultera certainement du bonheur sociétal de manière indirecte.

Vous êtes certainement impatients de connaître les recettes pour aller droit au bonheur que les philosophes indiens auraient pu suggérer. Dans l'Inde traditionnelle il n'est nulle part question de bonheur. C'est le dharma qui est partout présent. Si l'on s'y conforme scrupuleusement le bonheur se produira par surcroît.

Qu'est-ce que le Dharma ? C'est le devoir prescrit à chacun, au roi comme au dernier des mortels, aux prêtres comme aux fidèles, aux maîtres comme aux disciples, aux médecins comme aux patients, aux juges comme aux avocats, au mari comme à la femme, aux parents comme aux enfants, aux employeurs comme aux employés etc... Les traités du dharma indiquent avec précision les devoirs afférents à chaque condition. Ceux qui s'en écartent perturbent l'ordre social et partant l'ordre de l'univers. Cet ordre doit être absolument rétabli. Pour cela les coupables doivent être nécessairement punis ou se soumettre aux pénitences prescrites. Ainsi on veille à ce que l'harmonie règne sans faille dans le corps social, c'est cela qui doit assurer son bonheur.

Qui a énoncé les règles du Dharma ? Ce sont des hommes éminemment intelligents qui ont acquis une grande expérience de la vie, qui se sont retirés dans la forêt pour méditer dans le silence en prenant tout leur temps et qui ont énoncé leurs préceptes après mûre réflexion. Leur enseignement plein de sagesse commandait le respect.

Peut-on tirer du mode d'élaboration et de fonctionnement du dharma indien un enseignement pour l'agencement de la société moderne en vue du bonheur sociétal ? Oui. La politique générale d'un pays ne doit pas être déterminée par une majorité de droite ou de gauche et osciller périodiquement sans jamais recueillir l'adhésion générale, elle doit émaner d'un consensus social après une délibération exhaustive. Les lois, elles, doivent être basées sur une politique ainsi définie ; elles doivent être bien pensées et soigneusement élaborées pour mériter un respect unanime. Les règlements d'application doivent procurer sans tarder le bénéfice de la loi à tous en tenant compte de la réalité diverse et changeante.

L'art de légiférer exige beaucoup de science. Il ne consiste pas à exprimer de manière fruste le résultat désiré. Il faut tenir compte de l'impact de tous les agents qui interviendront dans la mise en application de la loi. Il faut tenir compte aussi des astuces de tous ceux qui essayeront de circonvenir les règlements pour servir leurs intérêts. La loi doit être conçue de telle façon que dans son application concrète elle atteigne son but.

L'administration, elle, doit être bienveillante et en même temps aux aguets contre les manœuvres frauduleuses. La justice doit être prompte et capable de tenir compte des situations particulières. Elle doit être toujours rendue par un collège de cinq personnes après un examen complet de l'affaire. Une telle décision ne doit pas être remise en question sauf dans des cas exceptionnels. Confier le soin de rendre la justice à des jeunes sans expérience de la vie en se

disant que les erreurs pourront être redressées en appel revient à dépouiller la décision de justice de son caractère intangible, à occasionner des dépenses supplémentaires aux justiciables et à les priver de bonheur pendant tout le temps de la double instance.

Il est donc clair que le bonheur sociétal est fonction de l'organisation de la société et du bon fonctionnement des services publics. L'organisation sociale doit être appropriée à l'état du pays et évoluer avec le temps. Un pays qui est à un stade développé a besoin d'une organisation sociale plus élaborée qu'un pays où la satisfaction des besoins vitaux occupe une large place dans l'index du bonheur.

Tout dit et tout fait en matière d'organisation sociale, il ne faut pas perdre de vue que l'amour occupe inéluctablement sa place dans le bonheur sociétal tout aussi bien. L'amour du prochain s'exprime sous forme de solidarité qui a contribué de tout temps au bonheur de ceux qui en avaient besoin.

Un pays qui a connu un certain bonheur voudra plus de bonheur. Le bonheur est indéfiniment extensible. C'est là son défi et sa grandeur.